Image not found or type unknown

Travail en intérim et entretiens d'embauche pour CDI

Par **patrice_075**, le **26/11/2009** à **13:44**

Bonjour,

Je travaille actuellement en intérim (mission longue). Je continue cependant de postuler pour des emplois en CDI.

J'anticipe donc en pensant au moment où je vais devoir passer un entretien.

Si je préviens l'agence d'intérim que j'ai rendez-vous pour un CDI, celle-ci a t-elle légalement la possibilité de ne pas m'accorder le temps libre nécessaire pour me rendre à cet entretien ? En a t-elle l'obligation ? Dans le cas contraire, cela n'incite t-il pas à inventer un faux prétexte (maladie, voiture en panne, RDV médical ...) pour aller passer l'entretien ?

Existe t-il légalement un préavis à respecter lorsque l'on arrête une mission d'intérim pour démarrer un CDI.

Merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés